
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 961 DU 15 MAI 2024
portant nomination au Ministère des Sports.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-544 du 27 octobre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Sports ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- sur** proposition du Ministre des Sports,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 mai 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Ministère des Sports dans les fonctions suivantes :

- Directeur adjoint de Cabinet
monsieur **Thierry Akomabou AKPA**
- Directeur adjoint de la Planification, de l'Administration et des Finances
monsieur **Bonaventure AGNORO**
- Directeur général de l'Office béninois du Sport scolaire et universitaire
monsieur **Soumon Victor LAWIN**
- Conseiller technique juridique
monsieur **Wilfried HOUAGA.**



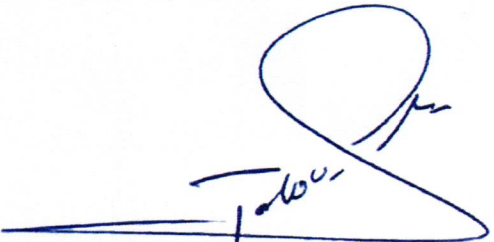
Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 15 mai 2024

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre des Sports,



Benoît K. M. DATO

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; C.COM 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MSp 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 20 ; SGG 4 ; INTERESSES 4 ; JORB 1.